

MAIRIE LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME
7 rue de l'Église
28120 LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME
☎ : 02 37 24 55 64

SESSION ORDINAIRE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020

Convocations adressées le 20 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur GIGOU Pierre.

Étaient présents : M. GIGOU Pierre, Mme GEFFROY Anne-Marie, M. HAMON Bruno, M. SORTAIS Jean-Marc, M. GEFFROY Michel, M. FAULCON Sébastien, M. FERRER Jean et M. OCHOA Alain

Absents excusés : Mme BARBIER Véronique (donnant pouvoir à Mme GEFFROY Anne-Marie) et M. KERGROHEN Joël (donnant pouvoir à M. GEFFROY Michel)

Secrétaire de séance : M. SORTAIS Jean-Marc

I – Approbation du compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal le 13 décembre 2019

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal le 13 décembre 2019 est approuvé, les membres présents l'ont signé.

II - Vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019 de la Commune

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2019 de la commune, dont le tableau est le suivant :

	Commune				
	Résultat à la clôture de 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019	RAR 2019
Fonctionnement	49 332,14 €	- 28 087,10 €	10 183,46€	31 428,50 € à affecter	0,00 €
Investissement	- 16 078,10€	0,00 €	24 755,07 €	8 676,97 € à reporter	0,00 €
	Sous-total			40 105,47 €	0,00 €
	TOTAL			40 105,47 €	

M. le maire sort de la salle et le doyen, Monsieur SORTAIS Jean-Marc propose de passer au vote du compte administratif 2019 de la commune.

Le compte administratif 2019 de la commune étant conforme avec le compte de gestion 2019 transmis par la Trésorerie, après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 à l'unanimité.

III - Vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019 du Service des Eaux

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2019 du Service de l'Eau, dont le tableau est le suivant :

	Service des Eaux				
	Résultat à la clôture de 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019	RAR 2019
Fonctionnement	3 989,99 €	0,00 €	- 4 309,51 €	- 319,52 € à affecter	0,00 €
Investissement	94 054,16 €	0,00 €	- 91 623,79 €	2 430,37 € à reporter	0,00 €
Sous-total				2 110,85 €	0,00 €
TOTAL				2 110,85 €	

M. le maire sort de la salle et le doyen, Monsieur SORTAIS Jean-Marc propose de passer au vote du compte administratif 2019 du Service de l'Eau.

Le compte administratif 2019 du Service de l'Eau étant conforme avec le compte de gestion 2019 transmis par la Trésorerie, après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 à l'unanimité.

➤ Délibération n° 02/2020

IV- Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune

Le Budget Primitif 2020 de la commune se présente comme suit :

Budget Primitif 2020 de la Commune			
Fonctionnement	Recettes :	99 278,50 €	Dépenses : 99 278,50 €
Investissement	Recettes :	19 733,38 €	Dépenses : 19 733,38 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 :

L'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de **31 428,50 €** sera affecté de la façon suivante :

En 1068 (couverture du besoin de financement) :	0,00 €		
En 1068 (affectation complémentaire en réserves) :	0,00 €	soit	0,00 €
En 002 (résultat de fonctionnement reporté) :			31 428,50 €
	Total		31 428,50 €

Après délibération, le Budget Primitif 2020 de la Commune, ainsi que l'affectation de l'excédent 2019, sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ Délibération n° 03/2020

V - Vote du Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau

Le Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau se présente comme suit :

Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau

Fonctionnement	Recettes : 35 485,11 €	Dépenses : 35 485,11 €
Investissement	Recettes : 75 476,97 €	Dépenses : 75 476,97 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 :

Le déficit de fonctionnement 2019 d'un montant de **- 319,52 €** sera affecté de la façon suivante :

En 1068 (excédent de fonctionnement reporté) :.....	0,00 €
En 002 (résultat de fonctionnement reporté) :.....	- 319,52 €
Total	- 319,52 €

Après délibération, le Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau, ainsi que l'affectation du déficit 2019, sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ *Délibération n° 04/2020*

VI - Demandes de subventions

Demande de subvention de "Maison Familiale"

M. le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention de l'établissement «Maison Familiale Rurale» de Beaumont-Les-Autels d'une participation de la commune pour un élève faisant partie de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 32,00 € pour un enfant de la commune.

La somme de 32,00 € sera inscrite à l'imputation 6574 au budget communal de 2020.

➤ *Délibération n° 05/2020*

Demande de subvention de l'école Saint-Joseph

M. le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention de l'école Saint-Joseph pour le fonctionnement de celle-ci.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas subventionner l'école Saint-Joseph pour son fonctionnement mais par contre continuera de subventionner conformément à la délibération n° 08/2019 du 01 février 2019 "Subventions Ecoles" pour les sorties scolaires exclusivement.

VII - réforme de la fiscalité *Taxe Habitation*

M. le Maire informe au conseil municipal la nouvelle réforme sur la Taxe d'Habitation et que la commune bénéficiera d'une aide par le biais d'un coefficient correcteur :

Avant la réforme, la commune percevait la somme de 25 008 €, après la réforme, la commune percevra la somme de 30 328 € pendant 3 ans.

VIII - Questions diverses

☞ Eoliennes de Marchéville : M. le Maire donne lecture de la lettre adressée à EDP RENOUVABLES, à l'attention de Madame Lucie GOBIN, pour les nuisances à nos administrés et la sollicitation d'une compensation financière.

Un RDV est fixé le mercredi 04 mars 2020 à 14h30.

☞ Terres_vacantes (ZA 10 La Manguinière d'une contenance de 990 m² et ZD 49 Ribelles d'une contenance de 715m²) : M. le Maire informe le conseil municipal que l'acte notarié n'est toujours pas signé.

☞ La Communauté de Commune Entre Beauce et Perche s'engage à refaire le chemin des Aubilleries dans son intégralité, dans l'année 2020.

☞ La Communauté de Commune Entre Beauce et Perche s'engage à faire la clôture du château d'eau.

IX - Tour de table

➤ M. OCHOA Alain fait des remarques sur les nids de poule dans la rue du Frou.
M. le Maire informe le conseil municipal que des bigs bags d'enrobé de goudron seront fournis par la Communauté de Commune Entre Beauce et Perche, les employés communaux l'étaleront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.